

DEC150690DR02

Décision portant nomination de M. Luc Pardanaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie et nommant M. Alain Prochiantz en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26/06/2014 ;

Considérant que M. Luc Pardanaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Inserm du 24/05/2005 au 01/07/2005 (6 jours et 2 jours de communication) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc Pardanaud, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie, à compter du 01/01/2015.

M. Luc Pardanaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc Pardanaud est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2015

Le directeur de l'unité
Alain Prochiantz

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Serge Haroche

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm
Marie-Pascale Martel